

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

50ème Séance

PROCES - VERBAL

Judi 2 avril 1936, à 15 heures.

La séance est ouverte à 15 heures sous la Présidence de Monsieur V. VAN STRAELEN.

PRESENTS:

| | | |
|-----|-----------------|--|
| MM. | V. VAN STRAELEN | Président |
| | R. BOUILLENNE | |
| | J. CLAESSENS | Délégué de Monsieur le Ministre des Colonies. |
| | W. ROBYNS | |
| | A. SCHOEP | |
| | H. SCHOUTEDEN | |
| | J. WILLEMS | Membres. |
| | J.-P. HARROY | Secrétaire du Comité. |

APPROBATION DU PROCESVERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le Procès-Verbal de la 49ème séance, du 21 mars 1936, est approuvé à l'unanimité.

DECISION 311.

CREATION D'UN PARC NATIONAL AU KATANGA.

Le Comité reçoit connaissance d'un projet de lettre destinée au Comité Spécial du Katanga et rédigée conformément aux dispositions de la décision n° 308, 49-ème séance, 21 mars 1936.

Le Comité approuve le libellé de ce document.

DECISION 312.

DEMANDE DE CLICHES EMANANT DES "KENYA AND UGANDA RAILWAYS AND HARBOURS".

Le Comité reçoit connaissance d'une demande de documents photographiques, destinés à illustrer le "Travellers' Guide" de la Société des "Kenya and Uganda Railways and Harbours".

Le Comité décide de réserver à cette demande une suite favorable.

DECISION 313.

MEMORIAL DE LORD GREY OF FALLODON.

Le Comité reçoit connaissance de ce que, en vertu des dispositions de la décision 280, 47-ème séance, 25 janvier 1936, l'Institut a souscrit, par l'intermédiaire de Monsieur le Baron de CARTIER de MARCHIENNE, une participation de vingt-cinq guinées au Mémorial élevé à Lord GREY of FALLODON, ancien membre de la Commission Administrative de l'institution.

Le Comité approuve cette souscription.

DECISION 314.

PRET DE CLICHES PHOTOGRAPHIQUES A LA FIRME GEVAERT.

Le Comité reçoit connaissance d'une correspondance échangée avec la firme GEVAERT, tendant à préciser l'usage que souhaite faire cet organisme d'une série de clichés empruntés à l'institution.

Le Comité décide d'autoriser la firme GEVAERT à faire figurer les agrandissements de ces photographies dans sa collection publicitaire, à la condition que ces agrandissements portent la mention: " PARC NATIONAL ALBERT - CONGO BELGE ".

DECISION 315.

SURVEILLANCE DANS LES TERRITOIRES-ANNEXES.

Le Comité observe que dans le territoire-annexe du Parc National de la Kagera, la surveillance est exercée dans

les mêmes conditions que dans la réserve intégrale, ce qui amène les indigènes à s'imaginer que la chasse est également prohibée dans ce territoire-annexe.

Ne voulant toutefois abandonner entièrement la surveillance de ces dernières réserves, le Comité décide de surseoir sa décision jusqu'à complément d'enquête et de soumettre la question à Monsieur le Lieutenant - Colonel H. HACKARS.

DECISION 316.

COMMUNICATION DE MONSIEUR HUBERT DAMAS, CHARGE DE MISSION DE L'INSTITUT.

Le Comité entend Monsieur Hubert DAMAS, chargé de mission de l'institution, récemment rentré en Belgique.

Monsieur Hubert DAMAS caractérise les différentes formes de son activité au Parc National Albert et expose au Comité les premiers résultats de sa mission.

Monsieur DAMAS s'est attaché à l'étude de la biochimie et de l'hydrobiologie des lacs, à l'établissement de la carte bathymétrique du lac Kivu ainsi que de la faune de ce lac, du lac Edouard et de quelques petits lacs. Accessoirement, Monsieur DAMAS a fait des récoltes paléontologiques et des observations relatives aux modes de pêche des indigènes.

Le Comité interroge ensuite Monsieur DAMAS sur le rendement de l'organisation matérielle de sa mission et sur les appuis et collaborations qu'il a trouvés auprès des services d'Afrique de l'institution.

Le Comité retient certaines observations de Monsieur DAMAS, relatives notamment aux certificats de navigation des baleinières de l'Institut.

Monsieur DAMAS expose enfin au Comité que, prévenu trop tard, après la réexpédition de son matériel, il n'a pu entreprendre la mission aux lacs du Ruanda dont l'avait chargé Monsieur le Ministre des Colonies, en vue d'étudier la valeur de ces lacs au point de vue de la pisciculture.

DECISION 317.

ETUDE DES COLLECTIONS RASSEMBLEES PAR MONSIEUR HUBERT

DAMAS.

Le Comité décide que, outre la coordination de ses observations personnelles, Monsieur Hubert DAMAS sera chargé de faire réaliser, sous son contrôle, les analyses chimiques des échantillons d'eau prélevés ainsi que l'étude du plancton récolté.

Les autres matériaux recueillis seront préparés et triés par les services du Musée du Congo Belge.

Ils seront adressés aux spécialistes qui en accepteront l'examen, par les soins de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge, suivant la règle adoptée pour la mission de WITTE.

DECISION 318.

RAPPORT ANNUEL.

Le Comité apporte quelques modifications au projet de rapport annuel qui lui a été soumis en annexe à l'ordre du jour de la 50-ème séance.

Le Rapport annuel sera proposé à l'approbation de la Commission Administrative tel qu'il figure en annexe au présent procès-verbal.

DECISION 319.

ORDRE DU JOUR DE LA XIV-ème ASSEMBLEE GENERALE.

Le Comité arrête comme suit l'ordre du jour de cette XIV-ème assemblée générale, prévue pour le samedi 9 mai, à 10.30 heures:

1. Approbation du Procès-Verbal de la XIIIe séance (21 décembre 1935).
2. Rapport annuel pour l'exercice 1935.
3. Examen du Bilan et du Compte de Profits et Pertes pour l'exercice 1935.
4. Règlement d'Ordre Intérieur.
5. Divers.

DECISION 520.

RELATION ENTRE LE SERVICE VETERINAIRE ET L'INSTITUTION.

Le Comité émet le voeu qu'un délégué du Service Vétérinaire soit chargé officiellement de la surveillance sanitaire de la faune des Parcs Nationaux et, à ce titre, effectue périodiquement des tournées d'inspection dans les réserves.

Le Comité décidé d'écrire dans ce sens à Monsieur le Ministre des Colonies.

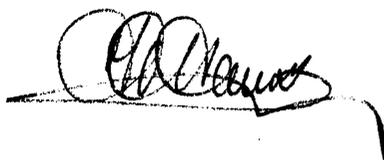
ORGANISATION DU TOURISME. LEGISLATION SUR LA CHASSE.

Les Membres du Comité reçoivent communication d'une dépêche de Monsieur le Ministre des Colonies, au sujet de la législation sur la chasse au Congo Belge, et d'une lettre du Conservateur de Rutshuru, relative à l'organisation du tourisme dans les Parcs Nationaux.

Le Président invite les Membres du Comité à formuler leurs avis et observations au sujet du contenu de ces deux documents.

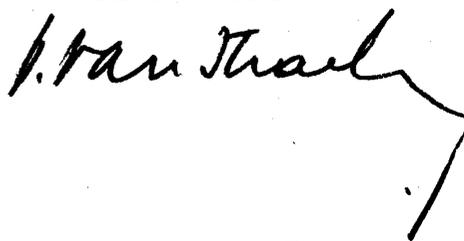
La séance est levée à 17 heures.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ
DE DIRECTION,



Jean-Paul HARROY.

LE PRESIDENT



V. VAN STRAELEN